

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00461

Numéro SIREN : 381 040 450

Nom ou dénomination : A.N.L. BURO

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2020 sous le numéro de dépôt 22438

A.N.L. BURO

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 112,25 euros

Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes

78990 ELANCOURT

RCS VERSAILLES 381040450

n° de
dépôt



gestion

08 OCT. 2020

n° de
facture

Quinby.

n° de
chrono

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de l'administrateur Unique et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58.846 € comme suit :

- Dividendes bruts :50.000 €
- Autres Réserves :8.846 €
- Total affecté :58.846 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents et décide la mise en paiement du dividende de 20 euros bruts par actions et le versement des retenues à la source le 30 septembre 2020.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 17 RUE JEAN MONNET ZA DES COTES 78990 ELANCOURT		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 38104045000037			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 927	198
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 301	3 880
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI		4 289
TOTAL (II) BJ		BK	20 228	8 367	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	58 182	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	658 117	658 117
		Autres créances (3) BZ	CA	278 767	278 767
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG		232 530	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		6 823	
	TOTAL (III) CJ	CK		1 234 419	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	20 228	1 242 786	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise ANL BURO

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38 112...)	DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	388 403
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	58 846
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	489 172
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	639
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	629 368
	Dettes fiscales et sociales	DY	102 056
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 273
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 277
TOTAL (IV)		EC	753 613
(V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 242 786
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	753 613
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURQ				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
					Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 676 647	FB	FC 2 676 647	
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF	
			FG 8 400	FH	FI 8 400	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 685 047	FK	FL 2 685 047	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 1 560	
	Autres produits (1) (11)				FQ 11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 2 686 619
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 2 026 896	
	Variation de stock (marchandises)*				FT 40 316	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 154	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 377 690	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 3 208	
	Salaires et traitements *				FY 111 609	
	Charges sociales (10)				FZ 45 859	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA 1 757	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE 140	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 2 607 629
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 78 990
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 78 990	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	986	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	986	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 105	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 105	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(4 119)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	16 025	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 687 604	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 628 758	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	58 846	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				60		
AJUSTEMENT COMPTE TIERS				5 045	986	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										ANL BURO		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2				KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3				KS	2 125	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	6 688	KW		
		Matériel de transport *							KY	345	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	12 775	LC	2 373	
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	21 933	LO		LP	2 373	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	4 289	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	4 289	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						26 221		OG		OH		2 373	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	2 125	ML	2 125
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	6 688	MO	6 688
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	345	MR	345
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	15 148	MU	15 148
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	24 306	NI	24 306		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4 289	2G	4 289	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	4 289	2H	4 289	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	28 594	ØM	28 594

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ANL BURO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	58 846
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	60	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	16 025
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
							WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR	74 931
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	WW
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							XB
								I6
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ	
	Majoration d'amortissement *						XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XD
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	74 931	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XO
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	74 931	

Désignation de l'entreprise ANL BURO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	49 191
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis AL. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	37 071		Dividendes	ZD	37 071				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	37 071		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	37 071				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	20 823			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	22 844			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	31 188			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	242 445			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	60 390			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	377 690			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 330			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	878			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3 208			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	470 762			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	287 053			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	107 962			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

A.N.L. BURO

Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros
Siège social 17 Rue Jean Monnet - ZA DES COTES - 78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES B 381 040 450

Exercice clos le 31 Décembre 2019

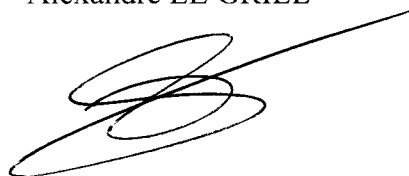
BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme à nos livres

Le 29 juin 2020

L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL



A.N.L. BURO
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes, 78990 ELANCOURT
VERSAILLES 381040450

RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires de 2.685.047 € contre 1 885 908 € en 2018 et contre 1 991 626 € en 2017. Nous constatons donc une très forte augmentation de 799.139 € soit plus de 42%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler dans la gestion et la commercialité nonobstant, bien évidemment, cette période de crise sanitaire. Nous évoquerons au cours de notre réunion les conséquences et préoccupations qui se présentent à notre entreprise.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.685.047 € contre 1 885 908 € en 2018, soit une variation positive de plus de 42%.

Aucune subvention d'exploitation n'a été perçue.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 2.067.366 € contre 1 445 116 € en 2018 soit une variation de 43%.

Le montant des autres achats et charges externes sont passées de 236 537 € à 377.690 €, soit une variation de presque 60%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3.208 € contre 3 128 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 111.609 € contre 108 355 € en 2018 et contre 102 494 € en 2017.

Le montant des charges sociales est de 45.859 € contre 48 893 € en 2018 et contre 45 616 € en 2017.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements a été de 1.757 € contre 1 203 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.607.629 € contre 1 843 247 € en 2018, soit une variation positive d'environ 41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 78.990 € contre 42 661 € lors de l'exercice précédent, soit une variation positive de 36.329 € (+85%).

Compte tenu d'un résultat financier à néant contre 80 € en 2018, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 78.990 € contre 42 741 € en 2018 et contre 76 919 € pour 2017.

Après prise en compte :

- d'une perte exceptionnelle de 4.119 € correspondant à des ajustements de comptes tiers contre un résultat de 527 € en 2018.

- d'un impôt sur les sociétés de 16.025 € contre 6 197 € en 2018,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 58.846 € contre 37 071 € en 2018, soit une augmentation de 21.775 € (+59 %).

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 1.242.786 € contre 1 643 184 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 58.846€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice en une distribution de dividendes bruts de 50.000 € soit un dividende brut avant retenues à la source de vingt (20) euros par actions.

Nous proposons que cette distribution intervienne le 30 septembre 2020.

Le solde du résultat soit 8.846 € sera affecté aux autres réserves disponibles.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 439.172 € contre 430 326 € en 2018 et contre 393 255 € en 2017.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à l'exception d'un montant de 60 € représentant des amendes et pénalités.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président rappelle et précise à l'assemblée que la convention d'apporteur d'affaires et d'assistance commerciale, passée avec la société HANNOO le 15 janvier 2014, se poursuit.

Il rappelle également la convention de gestion de trésorerie intervenue entre notre société et les sociétés HANNOO et SLIDE. Ces conventions vous seront détaillées au cours de notre assemblée.

Il en est de même pour la convention d'assistance technique et administrative entre la société HANNOO et notre société.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le mandat de Président de la société a été attribué à Monsieur Olivier ROBIN non actionnaire, pour le temps restant à courir du mandat d'Administrateur Unique de Monsieur Alexandre LE GRILL soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

oOo

Nous vous rappelons qu'il a été versé en rémunération de leurs contrats de travail technique :
- la somme de 37.000 € contre 34 011 € en 2018 à Monsieur Alexandre LE GRILL
- la somme de 37.000 € contre 34 034 € en 2018 à Monsieur Nicolas LE GRILL
et qu'il convient de maintenir les contrats de travail technique de Messieurs Alexandre LE GRILL et Nicolas LE GRILL.

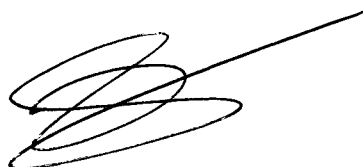
oOo

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à l'Administrateur Unique quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ELANCOURT
Le 10 juin 2020

L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL



POUVOIR

Je soussigné : Alexandre LE GRILL
demeurant à LA CHAUSSEE D'IVRY, 28260, Rue de la Libération n°209,
agissant en qualité d'Administrateur Unique de la société par actions simplifiée
"A.N.L. BURO"
donne par les présentes pouvoirs à :

CABINET BARDIN
21 c, rue Jacques Cartier
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

De pour moi, en mon nom et au nom de la société, effectuer toutes formalités
de publicité, de dépôt et autres au Greffe du Tribunal de Commerce en vue de
l'immatriculation de toutes inscriptions modificatives au Registre du
Commerce et des Sociétés de Versailles.

Fait à Elancourt
Le 29 juin 2020

(1) *Bon pour pouvoir*



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"